

n° 1175

Hebdomadaire - 5 mars 1987 - 2 F

D 1175 ARGENTINE: LETTRE AU CAPITAINE ASTIZ

Le nom du capitaine Astiz est devenu en Argentine un symbole de la répression des "années terribles" des disparitions d'opposants. Alors qu'a pris fin, le 22 février 1987, le délai de dépôt de plaintes contre les membres des forces de l'ordre présumés coupables de violation des droits de l'homme, au titre de la loi dite "du point final" (cf. DIAL D 1163), le capitaine Astiz tient une fois de plus l'affiche. Acquitté "pour prescription des faits" le 5 décembre 1986 dans le procès concernant la jeune suédoise Dagmar Ingrid Hagelin disparue après enlèvement en janvier 1977, cet officier est actuellement en instance de jugement pour l'enlèvement et la disparition des deux religieuses françaises Alice Domon et Léonie Duquet en décembre 1977.

Nous donnons ci-après le texte d'une lettre ouverte au capitaine Astiz signée d'Arlette Welty-Domon, auteur d'un livre sur Soeur Alice: "Soleil de justice - Passions en Amérique latine" paru aux Editions Ouvrières.

Note DIAL

à Monsieur Alfredo Astiz
BUENOS AIRES
ARGENTINE

Paris, janvier 1987

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour le beau succès que vous venez de remporter devant vos juges et dont je viens d'avoir connaissance par la presse. Ainsi, désormais, vous allez pouvoir vivre en paix avec la justice de votre pays et je suppose que vous n'attendiez que cela pour prendre votre part à l'édification d'une grande Argentine d'où seront bannis la peur, le terrorisme et le sadisme.

Je comprends, en effet, que votre nation a besoin de construire son présent, de rêver son avenir et d'oublier son passé. Mais puisqu'il est évident que le temps a joué en votre faveur, je pense que, pour l'honneur de la Marine argentine et pour le vôtre, vous aurez à coeur de vous justifier un peu plus glorieusement que ne l'a fait le jugement officiel qui vous a acquitté pour prescription. Vous devez pouvoir, n'est-ce pas, face à l'opinion mondiale, vous laver des odieux soupçons dont vous avez été accablé car, enfin, la prescription n'est pas un argument honorable lorsqu'on est, comme vous, un champion des valeurs chrétiennes et occidentales.

Je ne saurais trop vous exhorter à réagir rapidement si vous ne voulez pas courir le risque de laisser entendre à vos détracteurs que vous n'avez été dans tout cela qu'un maigre pion irresponsable, manipulé par les fieffés faussaires qui ont ensanglanté leur patrie. Dans l'un comme dans l'autre cas, pauvre monsieur Astiz,

soyez assuré de ma pitié à votre égard, car je crains que les années qui vous restent à vivre ne soient bien perturbées, non pas par vos propres souvenirs - vous ignorez le remords - mais par le souvenir vivace que les autres garderont de vous.

Je tiens à ce que vous sachiez que, personnellement, en tant que parente de Soeur Alice Domon et amie de la famille de Soeur Léonie Duquet, je m'emploierai tant que j'en aurai la force, à entretenir ce souvenir parmi les vivants jusqu'à ce que le Juge qu'on n'achète pas prenne lui-même le relais dans notre patrie céleste.

Après quoi seulement, je pourrai vous dire: "La paix soit avec vous, Alfredo Astiz".

Arlette WELTY-DOMON

Le 14 janvier 1987, Antoine DOMON, père de Soeur Alice, a été inhumé à Charquemont (Doubs) à l'âge de 84 ans.

Depuis décembre 1977, Antoine Domon ne cessait d'interpeller les gouvernements et les autorités civiles et religieuses de France et d'Argentine pour connaître la vérité sur la disparition de sa fille à Buenos-Aires.

Pendant neuf ans il a interrogé sans relâche les ministères, les ambassades, les organisations humanitaires, les évêchés et le Vatican sans jamais obtenir de réponse positive.

Ses forces déclinant, il avait cessé de faire le siège des bureaux officiels mais gardait encore au moins l'espoir de pouvoir se recueillir un jour sur une vraie sépulture.

Son épouse, elle-même, était décédée un mois après l'enlèvement de leur fille, quand elle eût compris qu'elle ne la reverrait pas.

En décembre dernier, le président Alfonsín a permis à la justice de son pays d'effacer les mémoires encombrantes en acquittant le capitaine Astiz.

Un mois après le "point final", Antoine Domon vient d'abandonner son combat.

A. WELTY-DOMON

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441